

Les compétences à venir de l'intercommunalité pour la mise en œuvre du projet de territoire et les principes de définition de l'intérêt communautaire

COMPETENCES

INTERÊT COMMUNAUTAIRE

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DONT PLANIFICATION TRANSPORT ET HABITAT

- > Gestion d'un SIG utilisant les cadastres numérisés de l'ensemble des communes
- > Création et réalisation de zones d'activités économiques
- > Elaboration d'un schéma directeur des mobilités comprenant la programmation des Pôles d'échanges multimodaux
- > Elaboration d'un Plan local de l'habitat
- > Participation à la démarche de Pays
- > Participation à l'élaboration, modification, révision du SCOT
- > Instruction et aide à l'élaboration des documents d'urbanisme et création de ZAC

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DONT PROMOTION DU TOURISME INTERCOMMUNAL ET COMMERCE

FONCIER, IMMOBILIER ET ANIMATION ACTEURS

- > Schéma de développement des infrastructures économiques dont le développement de nouvelles destinations commerciales
- > Création, gestion, aménagement, requalification et entretien des zones d'activités économiques

TOURISME

- > Schéma d'organisation et de développement touristique
- > Gestion d'un OTI et promotion du tourisme intercommunal
- > Conseil et la première assistance aux porteurs de projet touristique
- > Valorisation des itinéraires de randonnées
- > Valorisation des sites patrimoniaux communaux que sont la Maison Gaston Doumergue, le Château d'Aubais, le château de Boissières, l'Oppidum de Nages, le Moulin de Carrière, les cheminées sarrasines.

AGRICULTURE

- > Structuration des acteurs et valorisation de l'activité agricole en circuits courts par le contrat local d'alimentation ou vente directe

COMMERCE

- > Accompagner la redynamisation commerciale des centres bourgs

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- > Création, coordination, aménagement, entretien et gestion d'aires pour les gens du voyage dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

[Transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2018]

- > L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement, et y compris les accès, d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ; la défense contre les inondations ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

COMPETENCES

INTERÊT COMMUNAUTAIRE

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT : ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DES DÉCHETS ASSIMILÉS

- > Collecte, élimination, traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés
- > Création et gestion des déchetteries

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

- > Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, celle qui permet l'accès aux équipements et aux sites d'intérêt communautaire

EAU-ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

[Transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020]

ASSAINISSEMENT

- > Prestation de contrôle des installations étude et réalisation de tous les ouvrages, gestion des installations d'assainissement collectif

EAU

- > Création, entretien et gestion des installations et réseaux d'eau potable en concordance avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

ENFANCE – JEUNESSE

- > Construire, entretenir, animer et gérer des équipements liés à l'enfance et à la petite enfance : restauration scolaire, périscolaire, centre de loisirs sans hébergement, crèches, haltes-garderies, RAM et jardins d'enfants

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

- > Sécurité et prévention de la délinquance dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat local de sécurité avec création et la participation au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, création et gestion d'une cellule de surveillance urbaine et création et participation à la Cellule de citoyenneté.
- > Mise en place d'une police intercommunale ; dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à l'exercice des différentes missions des policiers recrutés.